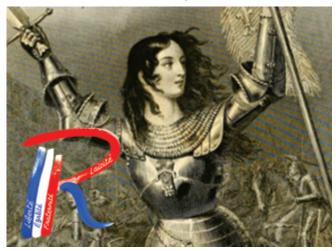
L'islam à la gorge : hommage à Anne-Marie Delcambre, quatrième partie

écrit par France | 23 mars 2019



L'islam à la gorge : hommage à Anne-Marie Delcambre

Chapitre 4

Quatrième chapitre d'une série de 4 articles d'hommage à Anne-Marie Delcambre, avec des extraits de son oeuvre et incontournable et admirable. A ne pas manquer. Merci à France pour cet énorme travail qu'il a réalisé pour Résistance républicaine.

Pour mémoire, chapitre premier déjà paru :

http://resistancerepublicaine.com/2019/03/20/larticle-premierde-notre-constitution-fait-de-la-veme-republique-le-code-noirde-notre-temps/

Chapitre 2 déjà paru :

http://resistancerepublicaine.com/2019/03/21/deux-sens-au-motdjihad-non-pas-a-medine/

Chapitre 3 déjà paru :

http://resistancerepublicaine.com/2019/03/22/le-musulman-nestabsolument-pas-libre-sa-seule-liberte-cest-de-croire-aveclensemble-des-croyants/

Chapitre 20 L'islam est la démocratie ?

Page 121 et 122

« La démocratie, souveraineté exercée par le peuple, est un concept étranger à l'islam.(...) En 1928, un jeune instituteur, Hassan Al-banna, propose au contraire de revenir au modèle du Prophète à Médine, en redonnant à l'islam sa dimension politique. »

Page 122

« Avec le mouvement des Frères musulmans, il rappelait, contre l'influence occidentale, que le Coran était la seule constitution, la loi islamique (charia) la loi de Dieu, et le djihâd le moyen de créer un État islamique obéissant aux règles de cettecharia. Il est indéniable que le christianisme, en demandant de « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », rend possible cette séparation du politique et du religieux, même si celle-ci ne s'est établie que lentement au cours de l'histoire. Mahomet n'a jamais fait le partage entre les deux pouvoirs, bien au contraire. C'est pourquoi la confusion entre les pouvoirs temporel et spirituel

fut une des constantes de l'histoire musulmane. Il faut être d'une insigne mauvaise foi pour prétendre, comme le font certains chercheurs, que la séparation est possible. C'est ne pas tenir compte de l'exemple prophétique si important, ignorer le soubassement de l'édifice islamique et nier la dimension communautaire et l'importance du droit musulman. C'est ne pas voir qu'entre l'islamisme qualifié d'islam politique et l'islam, il existe une différence de degré mais absolument pas de nature. »

Page 123

« Le citoyen laïcque a une religion, c'est la « religion civile laïque de la république ». (...) La démocratie avec les mots Liberté, Egalité, Fraternité, va à l'encontre de la philosophie qui sous-tend l'islam. Dans ses textes fondateurs, l'islam est contre l'égalité. Le droit musulman est profondément inégalitaire. Le musulman est au-dessus du non-musulman, le croyant au-dessus de l'athée, l'homme au-dessus de la femme, l'homme libre au-dessus de l'esclave. »

Page 124

« Le droit musulman est contre la liberté.Pas de liberté de sortir de l'islam, de changer de religion, pas de liberté sexuelle, pas de liberté de comportement. Enfin pas de fraternité au sens occidental. Le musulman est le frère du croyant musulman. Il ne se sent pas le frère du chrétien, le frère du juif. Encore moins le frère de l'athée, de l'impie. Et quand l'Arabie Saoudite interdit l'exercice des religions autres que l'islam sur son territoire, ce n'est que l'application du propos du Prophète d'après lequel on ne saurait tolérer plusieurs religions en Arabie ! Le Vatican ne

s'était pas opposé à la construction à Rome d'une grande mosquée financée par l'Arabie. À quand la réciprocité et la construction à la Mecque d'une grande cathédrale financée par le pape ?Jusqu'à maintenant, avec une rare arrogance, les autorités saoudiennes ont interdit non seulement la construction d'églises, de temples, de synagogues, sur le sol sacré d'Arabie, mais célébrer un culte non musulman, même en privé, est passible de peine de prison ! (...) Le cheikh Sahraoui, assassiné en France en juillet 1995 à Paris et qui était un des fondateurs du FIS, affirmait : « La démocratie pour nous est une technique, pas une valeur. »

Chapitre 21 islam contre l'islamisme ?

Page 125

« Comment ne pas voir que dans la plupart des pays musulmans se développe ce que certains continuent d'appeler « islamisme », « intégrisme », « Islam politique »... en le qualifiant de « courant déviationniste », de « maladie de l'islam », de « terrorisme », de « totalitarisme », alors qu'il s'agit purement et simplement d'application intégrale et rigide de l'islam des textes, laquelle est demandée par une partie du peuple, y compris la jeunesse, dans ces pays. »

Page 126

« Le roi (du Maroc) se dit Commandeur des croyants, descendant du Prophète. Le pouvoir politique ne fait qu'un avec le pouvoir religieux. Le Maroc qui se présente comme un pays moderne, proche de l'Espagne, a un gouvernement islamique, aux antipodes de la laïcité occidentale. Il possède un code de statut personnel tiré du droit musulman (...). Nous sommes

toujours dans la structure religieuse musulmane classique. » Chapitre 22 L'islam et la modernité ?

Page 129

« Par modernité, il faut d'abord entendre la conception qu'en a la philosophie occidentale. Cette modernité ne s'appuie pas sur une métaphysique de type religieux. Elle regarde vers la terre et non vers le ciel. Elle ne considère pas le groupe mais l'individu, le sujet autonome. Autrement dit, la philosophie au fondement de la modernité s'inspire de la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789. »

Page 130

« La modernité philosophique occidentale accepte l'individu athée, l'individu agnostique, l'individu renégat, l'individu corrompu. Elle ne fait pas de différence entre l'homme et la femme, entre le croyant et l'incroyant ; bref, c'est à un humanisme humain laïque qu'elle se réfère, pas à un humanisme religieux, même si ses valeurs sont un mélange non dit de christianisme et de philosophie grecque.

L'on comprend que certains musulmans intégristes répugnent à « accepter » cette philosophie qui va à l'encontre des fondements théoriques du droit musulman. »

Chapitre 23 le Coran intouchable ?

Page 133

« Oui il faut oser le dire, le musulman le plus ouvert, le plus moderne, le plus désireux de faire évoluer l'islam, heurte immanquablement au Coran. Ce texte sacré est considéré par les musulmans comme la Parole de Dieu. Pour eux, c'est Allah lui-même qui a dicté à son Prophète la Révélation. Il l'a fait sur 20 ans. D'abord à la Mecque entre 612 et 622, puis à Médine, entre 622 et 632. Il ne saurait être question de garder certains versets et d'en rejeter d'autres. Même les plus modérés des musulmans considèrent le Coran sacré dans sa totalité. Pourtant, certaine prescriptions coraniques parlent de l'esclavage ! Les intégristes vont-ils rétablir l'esclavage pour se conformer à la lettre coranique ? Selon la thèse musulmane, le texte coranique aurait été fixé vers l'an 653 par Uthman, troisième calife. Le Coran tel que nous le connaissons aurait été ainsi constitué une vingtaine d'années seulement après la mort de Mahomet en 632. »

Page 134

« De même que Jésus-Christ pour les catholiques est l'incarnation de Dieu, le fils de Dieu, le Coran pour les musulmans est **l'inverbation de Dieu, le verbe de Dieu**. Toucher au Coran est aussi sacrilège que le fait de prendre une hostie consacrée et de la découper avec des ciseaux pour un catholique traditionnel. On ne peut mettre le Coran dans une pièce où se trouve un chien. **Jeter un Coran aux ordures** équivaut à apostasier l'islam et c'est la peine de mort. L'importance du Coran dans la vie et la société islamique est immense. On l'apprend par cœur, et cet apprentissage par cœur constitue le ciment de la communauté. C'est aussi ce qui fait que le Coran est vivant dans les esprits et dans les cœurs, et qu'il n'est pas devenu un livre étranger à la conscience musulmane! »

CONCLUSION

Page 137

« S'agissant des textes fondateurs musulmans — le Coran et la Sunna-, la question se pose de savoir si on peut s'autoriser une interprétation nouvelle, laquelle ne s'est pas jusqu'ici exprimée en terre d'islam (...). Les modérés veulent embellir l'image de leur religion mais ce qu'ils disent de l'islam ne traduit qu'un souhait. »

Page 138

« Seule la version archaïque du droit musulman demeure sur le terrain… offrant une vision globale des choses (…). Non ! l'islam n'est pas seulement une foi, c'est aussi une loi. »

Page 139 et 140

« Les intégristes ne sont pas des hérétiques par rapport au système traditionnel de l'Islam. Ils veulent simplement que tout soit appliqué à la lettre. Or comment les choses pourront-elles changer puisque que le Coran est considéré comme immuable et intouchable ? »

« (...) Depuis le 11 septembre 2001, on répète que ce n'est pas cela l'islam, que le Coran est un message de paix et d'amour, qu'il s'agit là d'une dérive politique, d'une maladie ! Une mauvaise fièvre en quelque sorte ! Mais si le Coran était uniquement une parole de compassion, de douceur et de pardon, valable pour tous et pour tous les temps, pourquoi ces versets autorisant le talion, prescrivant le combat ? Pourquoi ces prescriptions sur l'amputation pour vol, la flagellation pour adultère ? (...).

Pourquoi ces versets sur la répudiation, même si c'est le licite le plus haïssable? Pourquoi cette différence de traitement entre l'homme et la femme dans l'héritage de témoignage ? Pourquoi cette autorisation donnée à l'homme de frapper la femme même si c'est en dernier recours ? Pourquoi cette sourate 8 sur le butin, les dépouilles de guerre ? Pourquoi ce rappel du massacre de la troisième tribu juive de Médine ? Pourquoi ces versets contraignants sur la tenue vestimentaire des femmes ? Pourquoi le verset sur la menstruation qualifiée de souillures ? Pourquoi tous ces versets stigmatisant les Juifs ? Pourquoi ces invectives contre ceux qui sèment la corruption sur la terre ?

Si le Coran ne mentionnait rien de ce genre, si la vie du Prophète et son comportement ne contenaient aucune trace d'appel à la vengeance, bref si le Coran, la Sunna (imitation du Prophète) étaient au-dessus de tout soupçon concernant ce qui est reproché aux intégristes islamistes, comment ces derniers pourraient-ils justifier l'imposition du voile à la femme, la polygamie, la peine de flagellation pour la femme

adultère, l'amputation de la main pour vol ? <u>Ces versets sont</u> <u>bien dans le Coran.</u> Ils n'ont jamais été supprimés et le musulman, même le plus modéré, peut lire ces prescriptions.

(...) La vérité c'est qu'il s'agit d'un retour aux textes fondateurs islamiques. Il faut avoir le courage de le dire : dans le Coran comme dans la Sunna se trouvent certaines prescriptions qui sont intolérables pour une conscience moderne. »

Page 141

« Le discours des intégristes s'appuie indiscutablement sur les textes fondateurs de l'Islam. Pourquoi trouve-t-on si souvent chez les intellectuels musulmans ce regard mutilé, hémiplégique, qui fait qu'ils ne voient pas que la parole de leur Saint Coran, l'exemple de leur Noble Prophète, sont bien à la base du comportement qu'ils dénoncent chez ceux qu'ils qualifie d'islamistes, d'intégristes, de frères musulmans, de « frères féroces » ? De même, en quoi Erdogan, l'ancien maire d'Istanbul en Turquie, dont le parti islamiste « Justice et Développement» a obtenu 34 % des voix, raflant 363 sièges sur 550 au Parlement, peut-il être vu par nos médias bien indulgents comme un islamiste « modéré » alors qu'il avait proclamé haut et fort : « Les minarets sont nos baïonnettes, les coupoles nos casques et les mosquées nos casernes » ?

Il faut rendre grâce à Anne-Marie Delcambre d'avoir libéré du boisseaula lumière qui s'y cachait.

Seize ans après sa publication, il n'est de meilleure prophylaxie à l'islam que son « Islam des interdits ».

En ce temps où la bêtise au front de taureau le dispute à la longanimité d'un peuple, le nôtre, qu'on dirait mithridatisé — Esprit Charlie, estu là ?-, l'œuvre d'Anne-Marie Delcambre nous engage à déchirer le voile de l'islamisme.

D'où jaillira un ventre toujours fécond : celui de l'Islam.

NATION

[1]C'est nous qui soulignons.

[2]C'est toujours nous qui soulignons.